

cages de morues à différents niveaux de la baie qui sont en parfaite santé et qui l'étaient même lorsque l'usine marchait à plein rendement. On a constaté plus tard que la vase au fond contenait une forte quantité de phosphore mais cette découverte n'a été faite qu'en avril. On en a trouvé en grande quantité. On a donc éprouvé des doutes quant à la cause de tout cela.

D'une façon générale, nous n'avons pas dédommagé les pêcheurs qui ont été touchés en raison de leur proximité par l'interdiction de la pêche. Normalement, on interdit des zones à la pêche pour des raisons de conservation mais c'est un cas exceptionnel et nous payons les pêcheurs. Les versements sont établis sur la moyenne de leur année de pêche normale qui peut varier de trois à huit mois. Les paiements ne renferment pas certains

frais que les pêcheurs auraient pu engager comme l'achat de combustible et ainsi de suite. Mais les versements sont destinés à fournir aux pêcheurs leur revenu annuel. C'est en tout cas ainsi que nous calculons.

Les premiers chèques ont été remis hier et certains pêcheurs sont inquiets à la pensée qu'il s'agit peut-être d'un paiement unique. Ce n'est pas notre intention. Ils continueront à toucher des versements jusqu'à ce que la baie soit ouverte à nouveau à la pêche. J'espère que d'ici une semaine ou deux nous pourrons ouvrir à la pêche certains secteurs de la baie Placentia mais nous ignorons combien de temps il faudra avant que l'on puisse pêcher à nouveau dans toute la baie.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10h. 30 du soir.)

---

FIN DU VOLUME VIII